UN WATER

unesco

Rapport mondial des Nations Unies sur la mise en valeur des ressources en eau 2023

Partenariats et coopération pour l'eau

Résumé

En 2023, se tiendra la première grande conférence de l'Organisation des Nations Unies (ONU) consacrée aux ressources en eau depuis 1977. La Conférence des Nations Unies sur l'eau 2023 s'intéressera aux progrès accomplis dans la réalisation des objectifs liés à l'eau et à l'assainissement, coïncidant avec l'examen approfondi à mi-parcours de la Décennie internationale d'action sur le thème « L'eau et le développement durable » (2018-2028).

Rapport phare du système des Nations Unies sur les ressources en eau, le *Rapport mondial des Nations Unies sur la mise en valeur des ressources en eau 2023* sert directement de base aux discussions de la Conférence des Nations Unies, en décrivant comment l'établissement de partenariats et le renforcement de la coopération, dans tous les aspects du développement durable, sont essentiels à l'accélération de la réalisation de l'objectif de développement durable relatif à l'eau et à l'assainissement (ODD 6) ainsi qu'à la protection des droits humains à l'eau et à l'assainissement.

L'eau dans le monde : demande, disponibilité et qualité

Au cours des quarante dernières années, l'utilisation des ressources en eau dans le monde a augmenté de près de 1 % par an et devrait continuer d'augmenter à un rythme similaire jusqu'en 2050, sous l'effet conjugué de la croissance démographique, du développement socio-économique et de l'évolution des modes de consommation. Pour l'essentiel, cette augmentation concerne les pays à revenus faible et intermédiaire, notamment les économies émergentes.

Compte tenu des effets du stress hydrique au niveau local ainsi que de l'aggravation et de la propagation de la pollution des ressources en eau douce, les pénuries d'eau tendent à se généraliser. Du fait du changement climatique, les pénuries d'eau saisonnières seront multipliées dans les régions où cette ressource est actuellement abondante (comme l'Afrique centrale, l'Asie de l'Est et certaines régions de l'Amérique du Sud) et s'aggraveront dans les régions où l'eau est déjà rare (comme le Moyen-Orient et le Sahel en Afrique). En moyenne, 10 % de la population mondiale vit dans des pays où le stress hydrique atteint un niveau élevé ou critique.

Tous les pays du monde, qu'il s'agisse de pays à revenu faible, moyen ou élevé, encourent des risques liés à la qualité de l'eau. Dans les pays à faible revenu, la mauvaise qualité de l'eau ambiante résulte souvent d'un traitement insuffisant des eaux usées tandis que dans les pays à revenu élevé, les eaux de ruissellement agricoles posent un problème plus grave. Toutefois, les données relatives à la qualité de l'eau restent rares par manque de capacités pour surveiller et rendre compte des situations. Ce constat vaut particulièrement pour nombre de pays parmi les moins avancés en Asie et en Afrique.

Les progrès dans la réalisation des cibles de l'ODD 6

À mi-parcours de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, on dispose de données suffisantes sur les progrès accomplis dans la réalisation des cibles de l'ODD 6 pour l'eau potable et l'assainissement, avec des indications préliminaires et approximatives de progrès en matière de stress hydrique, d'efficacité d'utilisation des ressources en eau, de coopération transfrontière et de gestion intégrée des ressources en eau (GIRE) alors que l'on ne dispose en revanche d'aucunes informations quantifiées sur les progrès réalisés pour cinq des onze indicateurs des cibles.

À la cadence actuelle, la réalisation des cibles de l'ODD 6 n'est pas en bonne voie : dans certains domaines, le rythme de mise en œuvre doit être multiplié par quatre voire plus.

Selon les derniers chiffres datant de 2020, 26 % de la population mondiale (2 milliards de personnes) n'a toujours pas accès à des services d'approvisionnement en eau potable gérés de façon sûre (***cible 6.1***) et 46 % de la population mondiale (3,6 milliards de personnes) n'a pas accès à des services d'assainissement gérés de façon sûre (***cible 6.2***).

Près de 60 % des masses d'eau répertoriées dans le monde ont été jugées être pourvues d'une « bonne » qualité d'eau ambiante (***cible 6.3***). Cependant, les vingt pays les plus pauvres sont largement sous-représentés dans cette estimation mondiale.

À l'échelle mondiale, l'efficacité d'utilisation des ressources en eau (***cible 6.4***) a augmenté de 9 % entre 2015 et 2018 (passant de 17,3 dollars EU/m^3 à 18,9 dollars EU/m^3). Les progrès les plus importants ont eu lieu dans le secteur industriel (augmentation de 15 %) suivi par les services de distribution d'eau et d'assainissement ainsi que le secteur agricole (augmentation de 8 %).

Bien que la plupart des pays aient fait état de certaines avancées, la mise en œuvre de la GIRE (***cible 6.5***) doit se produire deux fois plus rapidement si l'on veut atteindre la cible fixée.

Les données requises pour suivre l'évolution de l'étendue des écosystèmes liés à l'eau dans le temps (***cible 6.6***) ne sont pas encore assez précises pour révéler des tendances particulières ces dernières années. Néanmoins, les données existantes indiquent une perte de 80 % de l'étendue des zones humides naturelles depuis l'ère préindustrielle (XVIII^{e} siècle).

En 2020, le montant global des fonds alloués et décaissés pour « l'eau » au titre de l'aide publique au développement (APD) a été estimé à 8,7 milliards de dollars EU contre 2,7 milliards de dollars EU en 2002. Toutefois, au moment de l'élaboration de ce rapport, la coopération internationale et l'appui au renforcement des capacités des pays en développement en ce qui concerne les activités et programmes relatifs à l'eau et à l'assainissement (***cible 6.a***) n'avaient pas encore fait l'objet de comptes-rendus spécifiques.

Le nombre de pays ayant mis en place des politiques et des procédures opérationnelles encourageant la participation des utilisateurs et des communautés (***cible 6.b***) a augmenté entre 2014 et 2019, mais il reste globalement faible. Les niveaux d'application des politiques et procédures comme ceux de participation restent très bas pour l'eau potable, tant en milieu urbain qu'en milieu rural, en comparaison des autres sous-secteurs.

La coopération permet d'améliorer la gouvernance de l'eau et la prise de décisions dans ce domaine, d'inciter à l'élaboration de solutions novatrices et d'exploiter les gains d'efficacité

Diversité des partenariats et de la coopération

Face à la lenteur actuelle des progrès dans la réalisation des cibles de l'ODD 6, il est nécessaire d'explorer les opportunités offertes par les partenariats et la coopération. La coopération permet d'améliorer la gouvernance de l'eau et la prise de décisions dans ce domaine, d'inciter à l'élaboration de solutions novatrices et d'exploiter les gains d'efficacité. En encourageant une mobilisation, une participation et un dialogue inclusifs, ainsi qu'en attirant l'attention sur des voix qui, autrement, ne seraient pas entendues, les partenariats peuvent contribuer à ne laisser personne pour compte et à ce que les droits humains fondamentaux à l'eau et à l'assainissement soient respectés de façon universelle.

Chaque partie possède des connaissances, des perceptions, des intérêts, des points de vue et des objectifs qui lui sont propres, de sorte qu'il est fréquent que des désaccords sur les priorités et les stratégies à adopter surviennent. Quel que soit le niveau auquel ils sont mis en place, les partenariats et la coopération produisent, en grande majorité, des résultats positifs même si, en de rares occasions, ils peuvent perpétuer des formes de marginalisation, biaiser la répartition des ressources et inciter à la division.

La classification utilisée dans le cadre de ce rapport se fonde sur les résultats que les partenariats dans le domaine de l'eau visent à obtenir. La première catégorie concerne des partenaires poursuivant un ***objectif commun*** tel que la distribution d'eau et l'installation de services d'assainissement auprès des communautés locales ou la gestion de systèmes d'irrigation partagés. La deuxième catégorie englobe les partenariats dont les acteurs poursuivent des ***objectifs différents*** (et potentiellement concurrents) ***pour les ressources en eau***, comme dans le cas de la coopération entre les municipalités et les agriculteurs aux fins de la répartition des ressources en eau, ou la mise en place de systèmes de paiement pour les services environnementaux. Enfin, la troisième catégorie regroupe des partenariats dont les acteurs sont « hors secteur de l'eau » et dont certains poursuivent des ***objectifs qui ne concernent pas directement les ressources en eau*** mais où celles-ci y jouent un rôle déterminant. Ces partenariats viennent en appui d'initiatives liées aux ressources en eau, qui, en retour, contribuent à la réalisation des objectifs en matière de santé humaine ou d'adaptation au changement climatique et d'atténuation de ses effets.

Perspectives thématiques

Agriculture

Les associations des usagers de l'eau (AUE) sont des organisations officielles grâce auxquelles les agriculteurs gèrent un système d'irrigation commun. Les AUE qui connaissent le plus de succès sont celles de petite taille, dans lesquelles les agriculteurs adhèrent à des normes similaires et bénéficient du capital social d'autres institutions locales (tels les conseils de village ou les groupes religieux) comme de la contribution à long terme d'organisations non gouvernementales (ONG) locales et de processus internes démocratiques (élection des présidents et membres du conseil d'administration par exemple). D'autres ne parviennent pas à obtenir les résultats escomptés du fait d'actions défaillantes, d'une mauvaise définition des rôles et des responsabilités, d'un manque de participation des femmes et de faiblesses des autorités administratives, entre autres. L'efficacité des AUE peut également se trouver limitée par des directives centrales et nationales qu'imposent, souvent sous forme de règles ou de règlements obligatoires, les autorités (les départements d'irrigation et les ministères en charge de l'eau par exemple).

La demande en eau des villes devant augmenter de 80 % d'ici à 2050, l'approvisionnement en eau des centres urbains à partir des zones rurales est devenu une stratégie courante pour répondre aux besoins en eau douce des villes en expansion. En règle générale, réaffecter l'eau initialement allouée aux usages agricoles a permis de satisfaire la demande des villes en pleine expansion. En revanche, cette stratégie n'est pas sans conséquences négatives pour l'agriculture et les zones rurales, puisqu'elle implique une diminution des ressources en eau disponibles pour l'irrigation, entraînant un risque pour la sécurité alimentaire et une baisse des revenus des agriculteurs. Pour compenser ces impacts, il est possible de recourir à des mesures d'indemnisation, notamment des compensations financières ou de nouvelles infrastructures ainsi qu'à des accords de partage des bénéfices.

L'approvisionnement en eau des centres urbains à partir des zones rurales est devenu une stratégie courante pour répondre aux besoins en eau douce des villes en expansion

La conception d'une interaction eau-énergie-alimentation-écosystèmes (WEFE) permet une approche systémique pour comprendre les interconnexions et les échanges composant cet ensemble. Cette approche intègre tous les secteurs et propose une vision holistique de la durabilité, qui vise à concilier les différents objectifs, intérêts et besoins des personnes et de l'environnement.

Environnement

Les mesures de protection ou de réhabilitation des bassins versants sont issues des plus anciens partenariats liés à l'eau. De nombreux dispositifs favorisant les services des bassins versants contribuent à l'adaptation au changement climatique grâce au renforcement de la résilience, un rôle qui leur est de plus en plus reconnu.

Les bénéfices conjoints générés par les approches écosystémiques démontrent clairement la pertinence des solutions fondées sur la nature. Alors que les compagnies de distribution d'eau cherchent surtout à réduire les risques liés aux infrastructures, à garantir la conformité des installations et à réduire les coûts, les avantages fournis par une adaptation au changement climatique, telle l'atténuation des inondations, revêtent un intérêt particulier pour les communautés rurales. La protection de la biodiversité ainsi que la création d'emplois et de formations comptent parmi les autres bénéfices. De par leur diversité et leur portée, ces bénéfices suscitent un intérêt marqué de la part d'un large éventail de parties prenantes et de partenaires potentiels.

Les fonds pour l'eau, qui permettent de financer les dispositifs susmentionnés, encouragent les partenariats qui associent les utilisateurs en aval, tels que les villes, les entreprises et les services publics, afin qu'ils investissent de façon collective dans la protection des habitats et dans la gestion des terrains en amont dans le but d'améliorer la qualité et la quantité des ressources en eau comme de produire des bienfaits à long terme.

Les partenariats impliquant les communautés locales sont de plus en plus employés afin d'améliorer la surveillance de l'environnement. Ils sont particulièrement importants si l'on veut remédier aux énormes lacunes en matière de données sur la qualité de l'eau.

De nombreux dispositifs favorisant les services des bassins versants contribuent à l'adaptation au changement climatique grâce au renforcement de la résilience, un rôle qui leur est de plus en plus reconnu

Établissements humains

Divers acteurs, dont le secteur privé, les ONG et les organisations communautaires ainsi que les ministères et les départements d'État en charge de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène (WASH), de la santé, du logement, de l'agriculture, de l'éducation, de la planification et des infrastructures, sont amenés à gérer différents aspects des services WASH. Là encore, la coopération permet d'accueillir un éventail encore plus large de partenaires.

Les initiatives WASH ont plus de chance d'atteindre leurs objectifs si les bénéficiaires prévus y participent de manière significative, surtout dans les zones rurales et les villes secondaires. En effet, une participation effective des parties prenantes à leur planification et leur mise en œuvre permet de mettre en place des services plus adaptés aux besoins et aux ressources des communautés pauvres ainsi que d'inciter le public à accepter et à s'approprier davantage ces dispositifs. Faire participer les parties prenantes dès le début des activités engendre plus de responsabilisation et de transparence.

Les partenariats des entreprises de distribution d'eau (WOP) mettent en relation des entreprises fiables et bien implantées avec d'autres qui ont besoin d'aide ou de conseils. L'amélioration des capacités et des performances qui en résulte permet de faciliter l'accès aux services d'eau comme le financement d'investissements dans les infrastructures en vue d'élargir ou d'améliorer l'offre de services. Ces partenariats constituent un moyen précieux de répondre aux besoins des populations mal desservies en zone rurale comme en zone urbaine.

Les migrations forcées génèrent une charge supplémentaire sur les installations locales (services publics, systèmes communautaires) pour l'approvisionnement en eau et la fourniture de services connexes. Bien que les États soient les premiers responsables du respect de ce qui constitue des droits humains, la mise en place de partenariats multipartites entre les agences des Nations Unies, les organisations internationales, les ONG et la société civile est indispensable pour répondre aux dynamiques complexes qui affectent à la fois les populations déplacées et les communautés d'accueil. Dans le contexte des déplacements de population, les comités d'usagers de l'eau peuvent faciliter la collaboration avec les autorités locales chargées de l'eau et promouvoir la participation des femmes.

Industrie

Dans le secteur industriel, l'action collective est privilégiée lorsque les résultats escomptés ne peuvent pas être obtenus par des mesures internes ou unilatérales. Si ce secteur a la capacité de faire progresser les pratiques responsables et de concevoir des solutions fondées sur le marché afin d'accélérer la réalisation des ODD à chaque échelle, il peut, ce faisant, être entravé par des disparités de gouvernance, des défaillances du marché, des barrières culturelles et une certaine méfiance. À cet égard, l'action collective, sous la forme de partenariats et de coalitions, peut jouer un rôle capital pour dépasser ces difficultés.

Afin de garantir l'efficacité de l'action collective, les entreprises doivent généralement établir des relations informelles avec des partenaires inhabituels. Pour cela, il doit exister une volonté d'atteindre des objectifs communs et une ouverture à la négociation de certains de leurs intérêts propres en faveur d'intérêts publics. Pour qu'une action collective puisse avoir lieu, les entreprises doivent développer leurs compétences et leurs connaissances, notamment en acquérant une meilleure compréhension des besoins et des valeurs locales, et améliorer leurs capacités de communication et d'échange avec les acteurs gouvernementaux et les ONG.

Ces dernières années, il est devenu évident que la prise en compte des questions d'environnement, de société et de gouvernance (ESG) et de gérance de l'eau, au niveau de tels partenariats, est précieuse, non seulement sur le plan commercial mais aussi dans le contexte d'une utilisation durable de l'eau au niveau mondial aux fins d'apports bénéfiques pour toutes les parties.

Santé

En dépit des interdépendances entre le secteur WASH et celui de la santé, on constate des lacunes en matière de coordination et de gouvernance qui tiennent au fait que ces secteurs sont sous la responsabilité d'acteurs différents au sein des ministères, des autorités locales, des organisations internationales, des ONG et du secteur privé. Par conséquent, des partenariats coordonnés aux niveaux scientifique, stratégique et opérationnel sont nécessaires afin d'obtenir rapidement des résultats positifs en matière de santé grâce aux initiatives WASH.

La fourniture de services WASH pleinement opérationnels dans les établissements de soins de santé est indispensable à la sûreté et à la qualité des soins. Or, si la fourniture de services WASH dans les hôpitaux, les centres de santé hospitaliers et ambulatoires ainsi que les cliniques, relève de la responsabilité du secteur de la santé, elle a été négligée jusqu'à récemment soit parce que les acteurs du secteur n'en acceptaient pas la responsabilité ou ne savaient pas comment mettre en place et maintenir ces services, soit parce qu'ils étaient mobilisés par le traitement des patients. Les efforts déployés pour lutter contre la COVID-19 ont été exploités pour renforcer les politiques, les réglementations et les investissements dans les services WASH.

On note que de nouveaux risques sanitaires apparaissent du fait de l'exposition à des « contaminants émergents » présents dans l'eau, tels que les produits pharmaceutiques, les produits chimiques industriels et ménagers, les produits de soins personnels, les pesticides et les nanomatériaux manufacturés. Par ailleurs, les services WASH jouent un rôle essentiel dans la prévention de la résurgence des maladies tropicales négligées sur le point d'être éradiquées. Ils permettent de limiter l'administration d'antibiotiques pour traiter les infections évitables grâce à eux, contribuant ainsi à la lutte contre la résistance aux antimicrobiens (RAM). Tout progrès dans ce domaine nécessitera la coopération d'un large éventail de parties prenantes, dont les décideurs politiques, les ingénieurs et les scientifiques, les professionnels de la santé, les vétérinaires, les agriculteurs, les donateurs, les ONG, les particuliers et les entreprises.

La surveillance des maladies transmises par les eaux usées peut venir compléter les tests diagnostiques. À titre d'exemple, le programme mondial d'éradication de la poliomyélite constitue un partenariat sanitaire bien établi avec les laboratoires d'analyse des eaux usées, qui se sert de ces dernières pour permettre une surveillance et un contrôle plus larges.

Dans le contexte des déplacements de population, les comités d'usagers de l'eau peuvent faciliter la collaboration avec les autorités locales chargées de l'eau

Changement climatique

Les programmes d'action pour le climat et pour l'eau doivent être coordonnés. D'une part, les responsables des politiques climatiques se doivent de mieux comprendre les besoins du secteur de l'eau en matière d'adaptation au changement climatique ainsi que le rôle que la gestion des ressources en eau, l'approvisionnement et l'assainissement peuvent jouer dans l'atténuation des effets de celui-ci. D'autre part, les responsables des politiques de l'eau doivent ouvrir un dialogue actif avec les parties prenantes du domaine climatique afin de mieux comprendre comment fonctionnent les processus dépendants du changement climatique et afin de prendre en compte les risques climatiques liés à l'eau dans les politiques, les stratégies et les plans d'action au niveau national.

Multiplier les actions grâce à des partenariats et une coopération entre acteurs des secteurs de l'eau et du climat peut procurer des bénéfices supplémentaires pour les écosystèmes d'eau douce et pour les personnes les plus exposées et les plus vulnérables en réduisant les risques de catastrophes, en maîtrisant les coûts, en favorisant la création d'emplois et en générant des opportunités économiques. Le fait que l'eau et le changement climatique concernent plusieurs secteurs transversaux ayant des liens d'interdépendance avec d'autres ressources naturelles vitales, telles que la terre ou l'énergie, crée de plus amples possibilités de partenariat et de coopération.

Dans le cadre des engagements pris par les parties à l'Accord de Paris, plus de 80 % des pays ont choisi les ressources en eau douce comme domaine prioritaire d'adaptation au changement climatique. Toutefois, les possibilités d'atténuer le changement climatique grâce à la gestion des ressources en eau — qu'il s'agisse de la récupération du biogaz à partir des systèmes de traitement des eaux usées ou de la production d'énergie géothermique — méritent une plus grande attention de la part des responsables des politiques climatiques et doivent mener à une collaboration plus étroite avec les parties prenantes du secteur de l'eau.

Perspectives régionales

Afrique subsaharienne

En Afrique subsaharienne, assurer la sûreté de l'eau de façon durable suppose de développer des infrastructures d'adduction d'eau, d'exploiter les ressources en eaux souterraines, de lutter contre les effets du changement climatique et d'investir dans les sciences et les technologies. Toutefois, la coordination, la communication et l'échange des données et des informations spartiates dont disposent les parties prenantes du secteur de l'eau en Afrique ont été très limités, faute de stratégies et de plateformes appropriées pour renforcer le dialogue entre chercheurs, décideurs et membres des communautés. Or, dans cette région, la coopération est essentielle pour assurer la sûreté de l'eau au niveau des nombreux bassins et aquifères transfrontaliers.

Les partenariats public-communs (PPC), généralement établis entre un service d'eau et un groupe de personnes élues au sein d'une communauté, apportent des solutions mutuellement bénéfiques qui permettent aux opérateurs privés, aux services de distribution d'eau et aux communautés de tirer avantage d'une compréhension mutuelle, d'un partage des responsabilités et d'un échange de savoirs et d'expériences.

À l'heure actuelle, de nombreuses activités à tous les niveaux nécessitent d'être coordonnées afin d'optimiser les efforts et les ressources. Un certain nombre de partenariats, établis au niveau sous-régional, régional ou continental, pourraient être renforcés. Les États Membres de l'ONU, les partenaires de développement ainsi que les autres parties prenantes doivent examiner la possibilité de renforcer les structures existantes plutôt que d'en créer de nouvelles.

Dans de nombreuses régions du monde, la gestion des ressources en eau dépend des savoirs et pratiques locaux

Europe et Amérique du Nord

Les partenariats et les initiatives de coopération liés à l'eau sont très répandus en Europe et en Amérique du Nord. La *Convention sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement* et la *Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux* mettent l'accent sur l'importance de la coopération et de la participation des parties prenantes comme le font plusieurs directives pertinentes de l'Union européenne. Ces instruments ont ainsi facilité l'établissement de divers types de partenariats dans la région et contribuent également à la mobilisation des parties prenantes dans le reste du monde.

Bien que la participation des parties prenantes soit sollicitée de façon proactive et sur un large périmètre, elle reste un enjeu majeur de la gestion, de la gouvernance et de la coopération dans le domaine de l'eau partout dans la région.

La Commission mixte internationale (CMI) entre le Canada et les États-Unis œuvre de longue date à la coopération dans le domaine de l'eau, non seulement entre ces deux pays mais aussi au sein de leurs territoires de même qu'entre secteurs, départements administratifs et autres parties prenantes.

Amérique latine et Caraïbes

Les différents types de partenariats et de coopération existants en Amérique latine et dans les Caraïbes sont principalement axés sur les ressources en eau ou étroitement liés aux secteurs qui en dépendent comme l'agriculture. Selon les données disponibles, les engagements de coopération en dehors du secteur de l'eau, tels les projets liés à la justice sociale, au genre, à l'éducation et à la création d'emplois, ou même à des aspects environnementaux tels que la biodiversité, sont limités.

Au niveau local, les partenariats les plus courants concernent principalement la surveillance des services d'approvisionnement en eau et d'assainissement, en particulier en zones rurales. Les groupements de producteurs agricoles, telles les AUE, sont également très répandus. De manière générale, elles ont pour caractéristique commune de fonctionner indépendamment des régulations en zones urbaines, moyennant des niveaux variables d'implication de la part des autorités nationales.

La région abrite depuis longtemps des organisations de gestion des bassins, dont les activités se concentrent, entre autres, sur le suivi des données, la recherche, la coordination, la réglementation, la planification, le financement, le développement et l'administration. Ces organisations rencontrent souvent des difficultés similaires en termes de capacités techniques, de structures de gouvernance et, surtout, de financement.

Il existe d'autres exemples de coordination inter-institutionnelle dans le cadre desquels les acteurs publics, privés et communautaires œuvrent collectivement en vue d'améliorer la gestion de l'eau. Ils regroupent à la fois des entités publiques et privées, des universitaires, des réseaux communautaires et nationaux ainsi que des ONG nationales et internationales.

Asie et Pacifique

Au cours des dix dernières années, la gestion des ressources en eau a contribué au bien-être économique et social de la région Asie-Pacifique grâce à la mise en place de services WASH de base, l'amélioration de la production alimentaire, le développement industriel et les services écosystémiques. Néanmoins, la région est encore loin de pouvoir atteindre les cibles de l'ODD 6.

Au rang des difficultés figurent les inégalités en matière d'accès à l'eau. Les femmes, qui sont les principales responsables de la collecte de l'eau au sein des communautés locales, sont souvent écartées de la gestion des ressources en eau en raison de normes et de pratiques traditionnelles dues notamment à des déséquilibres de pouvoirs et à des facteurs socio-culturels. La région se heurte également à d'autres problèmes cruciaux comme le manque de services d'assainissement et la pollution ainsi que les lacunes en matière de coopération transfrontière.

La coopération est essentielle pour assurer la sûreté de l'eau au niveau des nombreux bassins et aquifères transfrontaliers

Il est essentiel de renforcer les partenariats et les réseaux déjà en place, de développer les plateformes existantes qui permettent une participation accrue des parties prenantes à tous les niveaux, et de veiller à ce que toutes les parties prenantes concernées soient incluses dans la gouvernance de l'eau. L'adoption de méthodes de gouvernance participatives aux niveaux territorial et national par diverses agences gouvernementales permettrait d'aider à l'intégration et au financement de la gestion de l'eau comme d'accélérer les progrès dans d'autres secteurs dépendants de l'eau.

Région arabe

Afin de remédier aux pénuries d'eaux de surface et à d'autres défis croissants tels que le changement climatique, la forte dépendance à l'égard des eaux transfrontalières et l'utilisation intensive des ressources hydriques par le secteur agricole, la région arabe doit mettre en place des partenariats et des initiatives de coopération efficaces visant à assurer la sûreté des approvisionnements en eau.

Plusieurs partenariats et initiatives de coopération ont déjà été établis dans la région en dépit des obstacles financiers et politiques à la collaboration. Ils ont permis de démontrer l'importance des efforts collaboratifs, du développement de relations de confiance et du partage de données aux fins d'une meilleure gestion des ressources en eau. Toutefois, compte tenu des problèmes colossaux auxquels se heurte la région, il est indispensable de renforcer les collaborations, notamment pour garantir de nouveaux financements, stimuler l'innovation et partager les informations.

La plupart des États arabes dépendent de fleuves et d'aquifères transfrontaliers pour s'approvisionner en eau. Or, malgré des tensions entre certains pays voisins, plusieurs exemples de coopération, notamment pour les aquifères transfrontaliers, existent dans la région. Ces accords de coopération transfrontière ont permis d'améliorer la gestion des ressources en eau grâce au développement de relations de confiance qui ont débuté par le partage de données ciblées, la collecte d'informations et la recherche scientifique pour déboucher ensuite sur des modalités de coopération plus vastes.

Accélérer le changement

Les sections ci-après correspondent à chacun des **cinq « accélérateurs » du Cadre d'accélération global de la réalisation de l'ODD6 pour lesquels** les partenariats et la coopération tiennent une place centrale, allant au-delà des frontières et des secteurs de sorte que la réalisation de l'ODD 6 incombe à tous.

Éducation et renforcement des capacités

L'éducation et le renforcement des capacités sont indispensables pour définir, adopter et institutionnaliser des pratiques de gestion de l'eau plus durables et plus équitables. L'une comme l'autre requièrent le partage des savoirs et des compétences entre enseignants, étudiants, institutions et autres détenteurs d'informations.

Les progrès technologiques constituent l'un des principaux moteurs de ces efforts collaboratifs. À titre d'exemple, la récente pandémie de la COVID-19 a donné un élan décisif au développement de contenus numériques et à l'usage des technologies de l'information et des communications (TIC) aux fins de l'enseignement et de la formation dans le monde entier.

Les agences gouvernementales chargées du suivi et de la gestion des ressources ne disposent souvent pas des capacités pour produire les données nécessaires à la résolution des problèmes économiques et sociaux liés aux ressources en eau

Dans de nombreuses régions du monde, la gestion des ressources en eau dépend des savoirs et pratiques locaux. Exploitant les processus naturels qui fournissent de multiples services écosystémiques, ces pratiques peuvent apporter plus de souplesse et d'adaptabilité. La prise en compte de ces savoirs nécessite un partage de connaissances multi-directionnel, comme cela se produit au sein des réseaux spécialisés et professionnels.

Toutefois, exploiter ces configurations n'est pas sans poser de problèmes. Certains sont d'ordre technique, telle la création de plateformes en ligne et de systèmes inclusifs qui favorisent l'accès aux groupes et communautés défavorisés. Cependant, en ayant davantage recours aux communautés de praticiens, à la science participative, à l'innovation ouverte et à la formation continue tout au long de la vie entre autres, il est aussi possible de contribuer à la mise en place de partenariats en faveur d'une éducation et d'un renforcement des capacités plus efficaces, durables et équitables relativement à l'eau.

De nombreux projets de science participative reposent sur des partenariats transdisciplinaires auxquels prennent part des scientifiques, des experts de l'eau et un public plus large. Ces projets ont généralement une dimension éducative très marquée et servent de plus en plus à la sensibilisation aux problèmes locaux tels que la pollution aquatique et la répartition équitable des ressources ainsi qu'à l'accroissement de la transparence et de l'inclusion.

Données et informations

Les données et les informations sont indispensables à la prise de décision dans le domaine de l'eau. Si l'ampleur et la portée des données pouvant être collectées relativement à l'eau sont considérables, le sont aussi les lacunes de ces données tant au niveau local qu'au niveau international. À ceci viennent s'ajouter d'autres problèmes tels que des degrés de ventilation insuffisants et des difficultés (voire des réticences) à partager ces données.

Les données relatives à l'eau sont souvent recueillies par différents utilisateurs (ou « secteurs »). De ce fait, elles ne sont pas toujours compatibles entre elles, en raison de différences terminologiques et d'autres facteurs. Si les données peuvent être considérées comme neutres, les informations générées après leur analyse ne le sont pas forcément. L'établissement de partenariats offre la possibilité de produire des données pertinentes et de les traiter en vue d'en faire des informations objectives.

Afin de favoriser la responsabilité collective, il convient de promouvoir une participation plus large, impliquant les partenaires dans la définition des priorités, la planification, la collecte de données et l'élaboration conjointe de mécanismes de gouvernance des données. Tout partenariat fructueux exige également du temps, de la transparence et un respect mutuel. Dès les premiers stades de la coopération, il convient d'examiner les domaines d'intérêt communs, de discuter des priorités de chacun et d'instaurer des relations de confiance afin de parvenir à une compréhension commune des objectifs. Tout au long du processus, la consultation, la communication et la recherche de consensus sont indispensables.

Des bases de données mondiales en accès libre peuvent être utilisées aux niveaux national et régional. Toutefois, les données qu'elles contiennent présentent souvent des lacunes en termes de résolution spatiale et de ventilation nécessaires à des interventions plus ciblées. De plus, les agences gouvernementales chargées du suivi et de la gestion des ressources, notamment dans les domaines de l'agriculture et de l'environnement, ne disposent souvent pas des capacités pour produire les données nécessaires à la résolution des problèmes économiques et sociaux liés aux ressources en eau. Cette situation est aggravée lorsque ces agences ne parviennent pas (ou se refusent) à partager les données dont elles disposent.

La surveillance conjointe des ressources en eaux transfrontalières favorise une compréhension commune du système et fournit une plateforme de partage et de traitement des données dans des délais appropriés. Les acteurs transfrontières tels que les organismes de gestion des bassins fluviaux, les entités gouvernementales, les institutions universitaires et les organisations de développement, sont détenteurs de données pouvant être ainsi harmonisées et partagées. L'harmonisation de diverses bases de données, tant au niveau national qu'international, nécessite toutefois des partenariats entre institutions gouvernementales et acteurs du secteur privé tels que les entreprises et les propriétaires fonciers.

Innovation

Les partenariats peuvent accélérer la conception et l'adoption de technologies innovantes en ce qu'ils promeuvent le transfert de savoirs, l'entrepreneuriat et la recherche appliquée.

Une meilleure coordination entre parties prenantes peut générer des flux de financement supplémentaires pour les investissements relatifs à l'eau

Renforcer et élargir les partenariats Nord-Sud et Sud-Sud entre universités contribuent au transfert de nouvelles technologies et de compétences innovantes. Les partenariats entre universités, entrepreneurs en devenir et investisseurs en capital-risque peuvent, en outre, être facilités par les incubateurs et accélérateurs d'entreprises. Ces incubateurs doivent être multipliés et agrandis dans les pays à revenu intermédiaire ou à faible revenu. Les groupes de praticiens favorisant la co-création de savoirs et l'innovation avec des partenaires du Nord et du Sud peuvent également constituer un apport décisif à la mise au point de solutions réalisables sur le plan technique, viables sur le plan économique, acceptables sur le plan social et adaptables localement.

Il faut également établir de nouveaux partenariats sur l'ensemble du secteur de la distribution et de l'assainissement afin d'accélérer l'adoption de nouvelles technologies de traitement, de distribution et d'épuration des eaux. Ceux-ci peuvent notamment concerner l'industrie et les fournisseurs de technologies, tels que les universités et les entrepreneurs.

Il faut noter qu'à celles et ceux qui ne bénéficient pas d'un bon accès à Internet ou à la téléphonie mobile, sans parler de l'électricité, l'adoption de nouvelles technologies et d'innovations telles les TIC ne profite pas. Il convient donc de veiller à ce que le recours à de nouvelles technologies n'entraîne pas d'effets secondaires pervers, qui creusent encore le fossé des inégalités éducatives et socio-économiques.

Financement

Pour assurer l'accès de tous à l'eau potable d'ici à 2030, il faudrait multiplier les niveaux d'investissement actuels par trois au moins. Les études indiquent déjà qu'une partie des financements alloués aux services WASH risquent d'être mal ciblés, voire inefficaces, pour répondre aux besoins des personnes et des communautés les plus pauvres.

Une meilleure coordination entre parties prenantes peut générer des flux de financement supplémentaires pour les investissements relatifs à l'eau en provenance de diverses sources. À cet égard, les mécanismes de coopération jouent un rôle essentiel, car ils permettent de rassembler les bénéficiaires et de faciliter le financement conjoint de projets pertinents. Les fonds pour l'eau constituent de bons exemples de plateformes multipartites, regroupant des financements provenant de divers acteurs.

La coopération entre les différentes sources de financement peut contribuer à la mise en place d'accords de cofinancement. En effet, la répartition des risques liés aux investissements entre plusieurs investisseurs (dont l'appétence pour le risque et les exigences diffèrent)

permet d'utiliser les financements publics ou le financement du développement de manière stratégique afin d'améliorer le positionnement risque-rendement d'un projet et de mobiliser des investissements supplémentaires.

En matière de financement, une meilleure coopération entre l'offre et la demande suppose une compréhension mutuelle a) des perceptions, caractéristiques et exigences respectives de l'offre et de la demande ; b) des institutions intermédiaires et de leurs diverses fonctions ; c) de la traduction des risques et bénéfices liés à l'eau en termes adaptés et compréhensibles pour le secteur financier.

Pour leur part, les investissements dans les installations de distribution d'eau et d'assainissement au niveau des foyers nécessitent des instruments financiers spécifiques tels que les micro-crédits destinés aux ménages et consommateurs à faible revenu, mais ils pourraient également bénéficier de financements accordés par des investisseurs à impact social et environnemental.

Gouvernance

Les approches mobilisant l'ensemble de la société englobent les institutions formelles et informelles dans le but de parvenir à un consensus général sur les objectifs politiques et les moyens nécessaires à leur réalisation.

La confiance et l'espoir sont des éléments fondamentaux pour établir la cohésion sociale et la sécurité. La confiance est en effet le « lubrifiant » indispensable pour faire tourner les rouages de l'économie tandis que l'espoir permet d'édifier des sociétés soudées. À cet égard, la lutte contre la corruption permet de réaliser des économies substantielles dans le secteur de l'eau et de réduire l'incidence des annulations et des retards.

Bien que la participation effective et le plein engagement des parties prenantes prennent du temps, ils contribuent à insuffler confiance et espoir. Les politiques et la mise en place des projets doivent répondre aux préoccupations des différentes parties prenantes ainsi que s'adapter aux possibilités de contributions de ces dernières. Or, l'intégration stratégique des préoccupations des différents secteurs et parties prenantes appelle l'élaboration de normes, de standards et de méthodes d'allocation qui influent sur l'efficacité de l'utilisation des ressources en eau et sur leur protection à tous les niveaux.

En principe, ce sont les autorités publiques qui, au nom de l'État, déterminent s'il convient de faire appel à des opérateurs privés pour fournir les services de distribution d'eau et d'assainissement, et selon quelles modalités. Elles conservent ainsi leurs obligations souveraines d'assurer progressivement le respect des droits humains à l'eau potable et à l'assainissement. Pour réussir, les partenariats public-privé (PPP) doivent s'appuyer sur une coopération bénéfique pour toutes les parties prenantes ; ils doivent servir l'intérêt public tout en offrant un rendement décent au prestataire de services. Les opérations du secteur privé comme celles du secteur public sont plus efficaces dans les pays dotés de cadres législatifs clairs, fiables et permanents, car ceux-ci permettent aux investissements d'être maintenus en toute confiance sur le long terme et de générer un rendement honnête.

Coda

Assurer notre sécurité alimentaire, hydrique et énergétique grâce à une gestion durable des ressources en eau, garantir un accès universel aux services de distribution d'eau et d'assainissement, protéger la santé des populations et leurs moyens de subsistance, atténuer les effets du changement climatique et des phénomènes climatiques extrêmes de même que préserver et restaurer les écosystèmes comme les précieux services qu'ils fournissent forment les pièces d'un gigantesque et complexe puzzle.

Pour qu'en soient assemblés tous les morceaux, nous n'avons d'autres choix que d'établir des partenariats et de coopérer.

Dans cette entreprise, chacun a un rôle à jouer.

Préparé par le WWAP | Richard Connor et Michela Miletto

Cette publication est produite par le WWAP pour le compte d'ONU-Eau.

Illustration de couverture par Davide Bonazzi

Traduit par International Translation Agency Ltd (ITA)

Conçu et mis en page par Marco Tonsini

© UNESCO 2023

Les désignations employées dans cette publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent, de la part de l'UNESCO, aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites. Les idées et opinions exprimées dans cette publication sont celles des auteurs ; elles ne reflètent pas nécessairement les points de vue de l'UNESCO et n'engagent en aucune façon l'Organisation.

Pour plus d'informations sur les droits et licences, voir le rapport complet à l'adresse fr.unesco.org/wwap.

Programme mondial de l'UNESCO pour l'évaluation des ressources en eau
Bureau de programme pour l'évaluation mondiale des ressources en eau
Division des sciences de l'eau, UNESCO
06134 Colombella, Pérouse, Italie
Email: wwap@unesco.org
fr.unesco.org/wwap

unesco
Programme mondial pour l'évaluation des ressources en eau

Nous remercions le Gouvernement italien et la Regione Umbria pour leur soutien financier.

Regione Umbria

SC-2023/WS/1